
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 octobre 2021, à compter de 20h00

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-10-115

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022
 - ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - d) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil
 - e) Motion de remerciement aux conseillers sortant
 - f) MMQ Assurances- Assurances des cyberrisques
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Semaine de la prévention des incendies du 3 au 9 octobre 2021
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2021-2022 – Octroi de contrat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2021-2022 – Octroi du contrat

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Résolution concernant la démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et développement

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 – ADOPTION

2021-10-116

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2021-10-117

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2021 au montant de 90 879.55\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 octobre 2021 au montant de 90 879.55\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i- Dépôt du rôle d'évaluation pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022.

Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale en date du 8 septembre 2021.

ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-10-118

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale.

ADOPTÉE

d) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil

2020-10-119

CONSIDÉRANT l'offre de services de Municonseil avocats datée du 29 septembre 2021 pour certaines consultations juridiques verbales et/ou courriels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu unanimement :

DE RETENIR les services de Municonseil avocats pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 au montant de 1 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

e) Motion de remerciement aux conseillers sortant

2021-10-120

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

DE REMERCIER Messieurs Daniel Palardy et Louis Tremblay pour leur contribution à la communauté à titre de conseiller municipal

ADOPTÉE

f) MMQ Assurances- Assurance des cyberrisques

2021-10-121

CONSIDÉRANT la proposition d'assurance des cyberrisques de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) en date du 1^{er} septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer la garantie par incident et par période d'assurance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyée par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la municipalité accepte l'option A concernant la prime annuelle relié à la proposition d'assurance des cyberrisques avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) au montant de 575.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Semaine de la prévention des incendies du 3 au 9 octobre 2021

Le conseiller Daniel Jacques nous informe la semaine de la prévention des incendies se déroule du 3 au 9 octobre 2021 sur le thème « Le premier responsable c'est toi ».

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne que le resurfacement et le lignage sont terminés.

a) Contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines 2021-2022 – Octroi du contrat

2021-10-122

CONSIDÉRANT qu'un contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines pour la saison 2021-2022 doit être conclu et signé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire, de ses accès et des bornes fontaines à Yvan Gamache pour un montant de 2 295,00\$ avant taxes ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale Nicole Jacques à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport de la représentante

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler

11- LOISIRS

a) Rapport de la représentante

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler

b) Contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire 2021-2022 – Octroi du contrat

2021-10-123

CONSIDÉRANT qu'un contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour la saison 2021-2022 doit être conclu et signé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de déneigement de la patinoire pour la saison 2021-2022 à Yvan Gamache pour un montant de 1 326.00 \$ avant taxes et pour l'entretien 5 100,00\$ avant taxes ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale Nicole Jacques à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

12- AUTRES DOSSIERS

a) Résolution concernant la démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et développement

2021-10-124

CONSIDÉRANT la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ;

CONSIDÉRANT que la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

CONSIDÉRANT que la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

D'APPUYER la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

DE RÉCLAMER que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière à signaler.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-10-125

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim